

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Contours de zones

Zones urbaines

- UA
- UAa
- UB
- UC
- Uca
- UD
- UE
- UEa
- UG
- UI
- Uia
- Uib
- Uj
- UP
- UT

Zones à urbaniser

- AUd
- AUm
- AUn
- AUs
- AUj

Zones Agricoles

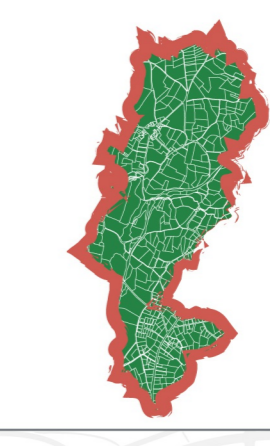
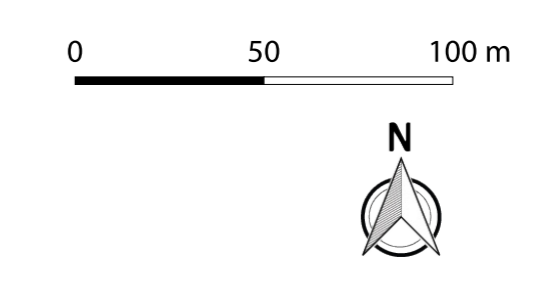
- A

Zones Naturelles

- N
- Nj
- Ns
- Nta
- Ntb
- Ntc

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Emplacements Réservés
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
- Espaces Boisés Classés
- Zones Humides inventoriées (article L.151-23 du CU)
- Éléments à protéger au titre de l'article L.123.1.7 : Zone bocagère
- Éléments à protéger au titre de l'article L.123.1.7 : Petit Patrimoine
- Éléments à protéger au titre de l'article L.123.1.7 : Haie d'arbres et d'arbustes
- Éléments à protéger au titre de l'article L.123.1.7 : Ripisylve
- Axe du linéaire de protection renforcée : commerces de détail et de proximité (art. L.151-16 CU)
- Front concerné par le linéaire de protection renforcée : commerce de détail et de proximité (art. L.151-16 CU)
- Axe du linéaire de protection simple : commerces et services (art. L.151-16 CU)
- Front concerné par le linéaire de protection simple : commerces et services (art. L.151-16 CU)
- Périmètres des dangers liés à l'existence des risques technologiques résultant de l'activité des établissements PICOTY : Zone n°1
- Périmètres des dangers liés à l'existence des risques technologiques résultant de l'activité des établissements PICOTY : Zone n°2
- Périmètres des dangers liés à l'existence des risques technologiques résultant de l'activité des établissements PICOTY : Zone n°3
- Périmètres des dangers liés à l'existence des risques technologiques résultant de l'activité des établissements PICOTY : Zone n°4
- Périmètres des risques liés à la canalisation de transport de gaz : Zone de dangers très graves
- Périmètres des risques liés à la canalisation de transport de gaz : Zone de dangers graves
- Périmètres des risques liés à la canalisation de transport de gaz : Zone de dangers significatifs



PLU
Plan Local d'Urbanisme
GUÉRET

4. ZONAGE GENERAL
4.3. Centre-ville
échelle 1 / 2000 ème

APPROBATION DU PLU
Délibération du Conseil municipal du 23/06/2011
MODIFICATION, REVISIONS, MISES A JOUR, MISES EN COMPATIBILITE :
- Modification n°1 : XX/XX/2023
- Déclarations de Projet n°1 : XX/XX/2023

DOCUMENT EN VIGUEUR
APRES LA MODIFICATION N°1
ET LA DECLARATION DE PROJET N°1